



Chexbres, le 1^{er} mai 2018

CONSEIL COMMUNAL
DE CHEXBRES

EXTRAIT
DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL

* * * * *

Séance du 30 avril 2018
Présidence : M. Gilles DE JOFFREY
48 membres présents

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHEXBRES,

- vu le préavis municipal n° 3/2018 du 27 mars 2018 concernant l'adoption du Plan partiel d'affectation « Bourg-Nord » et les réponses aux opposants,
- ouï le rapport de majorité de la Commission technique chargée d'examiner cet objet,
- ouï le rapport de minorité de la Commission technique chargée d'examiner cet objet,
- considérant que ces objets ont été portés à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1) **de refuser** le plan partiel d'affectation « Bourg-Nord » tel que soumis à l'enquête publique, sous réserve des amendements suivants :

Plan : modifications des cotes d'altitude qui figurent sur le plan et sur les coupes, comme suit :

- PEC 1 : 601.50 m passe à 599.00 m
- PEC 2 : 598.50 m passe à 595.00 m pour la fraction 1
600.00 m passe à 596.00 m pour la fraction 2
601.50 m passe à 599.00 m pour la fraction 3

Réglementation : capacité constructive, art. 2.2

La capacité constructive de la zone est limitée par un IUS calculé conformément à la norme suisse applicable sur la base de l'état parcellaire au moment de la mise en vigueur des présentes dispositions.

- parcelles no 31, 32, 33 et 34 : IUS 1.1
- parcelle no 11 : IUS ~~1.1~~ 1.0

Ainsi délibéré en séance du 30 avril 2018.

Le président :


Gilles DE JOFFREY



Le secrétaire :


Dominique PASCHE